La Caisse Nationale

D'ECONOMIE

Vol. 3 - No 3

AOUT 1906

Abonnement: 25c par année

L'ETAT ET LA MUTUALITE

Il n'est pas de pays où la mutualité ait fait autant de progrès, soit aussi bien organisée, aussi forte qu'en France.

La mutualité française est une des rares institutions de notre ancienne mère-patrie capables de résister aux changements les plus radicaux et aux bouleversements les plus graves.

Elle oppose au socialisme une résistance victorieuse comme elle l'a prouvé lors de la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Cette prospérité, cette autorité est l'œuvre du temps et le résultat du travail constant, désintéressé des classes dirigeantes et de l'encouragement de l'Etat.

Il n'est pas un citoyen français, comptant pour quelque chose et étant quelqu'un dans son pays, qui, à un moment donné, n'ait appartenu à une mutualité, à titre de sociétaire ou de membre honoraire, et qui n'ait apporté sa pierre à l'érection du magnifique édifice actuel.

En 1886, la France comptait 7,500 sociétés de secours mutuels et de retraites ; vingt ans après, en 1906, elle en compte plus de 20,000. En

1886, ces sociétés possédaient quarante millions de piastres. Leur actif dépasse aujourd'hui cent millions. Il y a vingt ans, le nombre des mutualistes était de deux millions; il était de cinq millions au premier janvier dernier.

L'Etat a aidé de deux manières à ce développement. Par des subventions directes, relativement peu importantes, et par le paiement d'un taux d'intérêt de 4½ p. c.

Cette dernière combinaison est particulièrement remarquable. Elle ne crée aucun avantage en faveur d'une classe spéciale des citoyens, celle des mutualistes, puisque tout citoyen peut en bénéficier, et elle procure aux sociétés un traitement des plus encourageants alors que l'intérêt des fonds d'Etat ne s'élève pas à 3 p. c.

On a maintes fois tenté en vain de faire supprimer ou diminuer le taux de cet intérêt. Et au cours de la dernière lutte, M. Paul Deschanel, un des hommes d'Etat les plus en vue, disait: «Si on donnait deux millions de plus par an à la mutualité, on en économiserait dix à l'Assistance publique»

C'est qu'en effet la mutualité est le remède par excellence contre le paupérisme.